



Du CPE au PLU : même combat ?

Nos gouvernants ont-ils tiré la leçon de la récente aventure du CPE ? Ont-ils compris qu'ils se trompaient d'époque ? que nous n'étions plus au siècle où un despote, fût-il éclairé, régnait sur des sujets ignorants et analphabètes ? La leçon est simple : à force de *confondre ses opérations de communication avec la pratique de la concertation*, le pouvoir actuel sape sa propre légitimité et se condamne à l'immobilisme ; il aura rendu plus difficile l'adhésion des citoyens aux réformes nécessaires.

Mais la gestion municipale à Jouy-le-Moutier est-elle si différente de celle de l'État ? La réunion municipale du 24 mars dernier portait sur un sujet de première importance : l'urbanisation future de la ville. Eh bien, cette réunion n'a fait que démontrer l'**incapacité de notre municipalité à associer les Jocassiens à la définition de leur ville.**

M. le Maire a concédé que le délai était trop court pour la concertation. En réalité, c'est moins une question de délai que de comportement, à en juger par ses propos tranchants : « *Les élus sont élus pour prendre des responsabilités* ». M. le Maire semble ignorer qu'écouter ses administrés c'est aussi une responsabilité d'élus.

Au lieu de débats, nous avons donc assisté à une litanie d'autojustifications et à une impressionnante entreprise de bétonnage. Un participant émet-il une suggestion de bon sens qui n'entre pas dans le projet de la municipalité ? Celle-ci se défait sur l'ancien SAN qui aurait refusé l'installation de l'hôtel de ville à proximité

du Centre culturel. Un autre se plaint-il du blocage des bus sur le boulevard d'Écancourt ? Cette fois-ci les coupables sont nos voisins de Vauréal qui osent envahir notre territoire chaque matin pour se rendre à leur travail. Un parent constate-t-il que ses enfants préfèrent pratiquer la musique dans une autre commune ? Il se voit reprocher à mots couverts de n'avoir pas fait la promotion

chez eux, **légitimité électorale se confond avec infaillibilité.**

Adhérents PS à Jouy, nous voulons *promouvoir une autre pratique municipale*, qui favorise l'expression des habitants et en tienne compte dans la gestion de la ville. Réfléchissons à cette remarque recueillie au sein du Lycée de l'Hauttil : « *Les jeunes de Jouy s'identifient à leur quartier ;*



de « *la belle réalisation du Nautilus* » : mais ne serait-il pas intéressant de savoir pourquoi de jeunes Jocassiens la dédaignent ?

Bref, tout ce qui va mal à Jouy, c'est de la faute aux autres et la municipalité s'en lave les mains. Quand les habitants posent des questions déplaisantes, la parade ne varie pas : ils sont accusés d'être « *manipulés* » ou de servir « *d'autres causes* ». Rien ne saurait entamer l'auto-satisfaction de nos édiles :

ils n'ont pas de référence à leur ville comme leurs camarades de Vauréal, par exemple ». Il est temps que les Jocassiens s'approprient leur ville, s'en construisent une image personnelle qu'ils confronteront à celle des autres pour la mûrir ensemble. C'est le socle de la citoyenneté et de la cohésion sociale. Mais ce socle exige **une concertation qui ne se paie pas de mots.**

Gilbert MARSAC

Secrétaire de la section

Concertation et solidarité au vestiaire !

par Bernard MATHONNAT,
président du Groupe
au Conseil municipal

Que sera Jouy-le-Moutier dans 20 ans ? Quels emplois s'y maintiendront ? Quels seront les besoins de ses habitants ? Comment prendra-t-on en charge le vieillissement de la population ? et les attentes de la jeunesse ? Quelles structures devraient faciliter le contact entre générations ? Comment assurer la mixité sociale qui garantisse à chacun sans discrimination sa place dans la collectivité ?

Comment articuler l'espace habité, en particulier vis-à-vis du quartier excentré de la Côte des Carrières ? Comment éviter que notre ville, privée de véritable centre urbain, ne se transforme en ville-dortoir ? Quels aménagements, quels équipements pourraient lui garantir vitalité et attractivité ? Quelle devrait être sa place au sein de l'agglomération de Cergy-Pontoise ? Quelles coopérations avec nos voisins permettraient d'améliorer la vie des Jocassiens ?

C'est à répondre à ces questions que sert, en principe, le *Plan local d'urbanisation (PLU)* en cours d'élaboration. Puisque, d'après la loi, le PLU repose sur la consultation de la population, c'est sur ces questions que nous espérons voir s'ouvrir un **véritable débat avec les habitants et les associations.** Ce n'est pas la voie choisie par l'équipe municipale.

suite p. 2

Comment les choses se passent-elles en réalité ? M. le Maire et ses proches collaborateurs s'abritent derrière l'expertise d'un cabinet d'études pour définir souverainement du contenu du PLU. Ils informent ensuite la population, puisqu'ils en ont l'obligation légale, bien décidés à ne pas changer une virgule à leur projet : les participants au débat public du 24 mars dernier n'ont pas tardé à le comprendre.

Seul document publié à ce jour, le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) ne brille ni par la précision ni par la profondeur de son contenu. Il est axé sur l'urbanisation du secteur Forbœufs-Merisiers et sur la préservation du patrimoine du village : pour légitimes qu'elles soient, ces options ne suffisent pas à former un projet de ville et à compenser le désintérêt du document pour les quartiers de la Ville nouvelle où, on le sait, vivent plus de 85 % d'entre nous.

En somme, le PLU tel qu'il prend forme à l'abri des regards, pose trois questions principales au groupe socialiste du Conseil municipal :

permet-il de faire de Jouy-le-Moutier une ville vivante, où l'on aime se promener, faire ses courses, échanger, se détendre ?

assure-t-il les complémentarités nécessaires avec la Communauté d'agglomération et les villes voisines dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture, de l'habitat, de l'environnement ?

peut-il favoriser la cohésion indispensable au développement d'une vie locale à laquelle chaque habitant est appelé à contribuer dans le respect des différences légitimes ?

Le PLU a été institué par la Loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) votée sous le gouvernement Jospin. Il est significatif que le PADD de Jouy-le-Moutier ignore le terme solidarité ! Sur ce terrain comme sur celui de la concertation avec les habitants, on vérifie qu'il faut plus qu'une loi pour changer les mentalités et les pratiques.

Bernard MATHONNAT

Au lycée de l'Hautil

De la mobilisation lycéenne...

Les jeunes ne s'y sont pas trompés. Derrière le **CPE**, il y avait bien **C comme chômage, P comme précaires, E comme exploités**. Il aura fallu plusieurs semaines avant que ce gouvernement pour le moins entêté reçoive enfin le message des étudiants et des lycéens. Et voilà notre gouvernement qui bat en retraite pendant les vacances scolaires de la région parisienne !

... à la mobilisation jocassienne

Il y a un an déjà, M. Fillon, alors ministre de l'Éducation Nationale, avait relevé le défi ! Fait rare au lycée de l'Hautil, établissement paisible : des lycéens avaient bloqué l'entrée de l'établissement pour montrer leur mécontentement quant à la réforme de l'éducation. À cette époque, la mobilisation sauva l'épreuve des *Travaux Personnels Encadrés* (rapportant des points pour le bac). Celle-ci étant passée en fin de 1^{ère}, les élèves ont néanmoins été confrontés à la difficulté d'être préparés à ce type d'exercice en une seule année pour le bac 2006, là où auparavant ils bénéficiaient d'une formation sur deux ans. Qu'importe puisque la majorité actuelle se moque bien de la formation et court toujours après les économies budgétaires !

Ce gouvernement aime la récidive puisque cette année c'est M. de Villepin qui a mobilisé notre jeunesse. Mieux organisés encore, les lycéens de l'Hautil, par des assemblées générales (tenues hors temps scolaire), des blocages filtrants (permettant à ceux qui le souhaitaient de rejoindre leur classe), se sont mobilisés et ont mobilisé des camarades d'autres établissements de la ville nouvelle. Soutenus massivement par leurs parents, rejoints dans cette mobilisation par les enseignants (plus de 70 % de grévistes au point culminant), beaucoup d'entre eux ont concilié *responsabilité scolaire et engagement citoyen*. **Aller manifester n'empêche pas de se rendre au contrôle du samedi matin !**

Ainsi ce nouvel épisode gouvernemental a-t-il permis, au plan local, d'illustrer auprès des jeunes ce qu'un engagement permet d'obtenir. Suite à une assemblée générale rassemblant lycéens, enseignants et parents d'élèves, une lettre a été portée au député UMP de la circonscription, qui a reçu une délégation. Les réponses qu'il a formulées n'ont pas convaincu, mais au moins les élèves se sont-ils inscrits dans une démarche où **demandeur des comptes à son député fait partie de la vie de la cité**. Il leur reste, s'ils le souhaitent, à poursuivre cet engagement, un engagement évidemment politique !

Olivier FAZILLEAU, enseignant au lycée de l'Hautil

Trait d'humeur

Comment avez-vous pu, Monsieur le Maire, laisser s'insinuer dans votre débat public sur le PLU un discours aussi démagogique ? Comment avez-vous pu laisser votre adjoint rejeter sur nos voisins toute la responsabilité de nos maux ? Comment avez-vous pu être le complice d'un simplisme qui tourne à la farce ?

Jouy le Moutier, village gaulois (pour reprendre votre propre expression) agressé par :

- l'invasion quotidienne de nos voisins de Vauréal qui viennent user nos routes, polluer notre air, attenter à la sécurité de nos enfants sur nos voies ;
- la prétendue irresponsabilité de leur Maire qui, pour préserver la tranquillité de ses quartiers, fait l'économie d'un pont sur sa commune et lâche sur nous ses hordes barbares ;
- l'égoïsme de nos voisins de Maurecourt qui, par leur opposition à la Francilienne, imposeraient le passage de la V88 sous les fenêtres du quartier sud de la ville (comme si la limite communale ne passait pas 0,5 km plus loin !)

Comment pouvez-vous avoir la mémoire si courte ? Avez-vous déjà oublié le tragique Noël 2003 où la bêtise de bandes rivales a conduit à l'irréparable ? J'attendais un peu plus de hauteur de vues de la part du premier des Jocassiens !

Jean-Pierre ACCIARI

Imaginer Jouy...

La Ville Nouvelle a été faite pour satisfaire les désirs véhiculés par les médias : à *chacun sa petite maison, son jardin, ses deux enfants, son chien et sa balançoire dans le jardin...* Ceux qui sont venus à Jouy-le-Moutier sont venus pour avoir *un chez soi* un peu isolé des autres, mais assez proche quand même **pour la convivialité** si les voisins étaient sympas... En majorité, c'était de jeunes couples avec enfants nés ou à naître et le début de l'accession à la propriété dans une ville faite pour les enfants. On ne peut renier cela et cela ne sert à rien de critiquer les concepteurs de l'EPA... On vit bien à Jouy comme dans la Ville Nouvelle.

Mais, pour les nouveaux habitants, qui arrivent chaque année... ? Ce qu'il faudrait faire et qui n'a jamais été fait à Jouy, c'est demander l'avis de tous les habitants, surtout des jeunes et des nouveaux arrivés... mais vraiment le demander ! Prendre le temps et les moyens de **proposer des réunions quartier par quartier**, animées par des gens compétents, qui prennent note des idées exprimées et rendent compte en Mairie. Ensuite la Municipalité publierait ces idées, en tiendrait vraiment compte et nous dirait ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Le bulletin municipal pourrait être ce lien avec les souhaits et les craintes des habitants, au lieu d'être seulement un *album-photos*.

Pour ma part, le projet d'extension de l'urbanisation vers les Forboeufs-Merisiens semble intéressant. Je pense à de petits immeubles entourant une place avec quelques commerces de base viables (boulangerie, pharmacie, librairie-presses, laverie, coiffeur...). Une place sur laquelle les enfants pour-



raient jouer, surveillés des fenêtres par leurs parents. Dans les immeubles, il faudrait **une proportion de petits logements pour les jeunes**. Il faudrait aussi y inclure **la maison d'accueil de personnes âgées**, au lieu de la reléguer au fond des bois !

À *Champion*, on retrouve des connaissances, on se parle entre les rayons. Pourquoi, n'y aurait-il pas un endroit sympa pour continuer la conversation ou lire son journal avant de rentrer chez soi ? Pourquoi y a-t-il un parking devant la brasserie et pas une place piétonne ?

Quant aux espaces boisés, il faut les mettre en valeur : il y a longtemps que cela aurait pu être fait, cela ne demande pas beaucoup de moyens. Quand on se promène un peu partout, on traverse des zones boisées pas du tout entretenues.

2

Bref, pour améliorer la vie à Jouy, il faudrait **une véritable concertation** : cela n'a rien à voir avec la *grand-messe* d'autosatisfaction répétée chaque année.

Martine LE BOLLOCH

Des idées pour le futur de Jouy

Non, Monsieur le Maire, tous vos administrés ne sont pas des consommateurs qui attendent tout des *gestionnaires* de la collectivité : **ils revendiquent leur citoyenneté et leur droit à prendre part aux décisions qui les concernent**.

Oui, ils ont des idées sur l'évolution de leur ville, sur ce qu'ils aimeraient y trouver, sur la manière d'y vivre aujourd'hui comme demain. Ils ont essayé d'exprimer leurs attentes à la réunion publique du 24 mars dernier, comme à celle que la section du Parti socialiste de Jouy a organisée quelques jours plus tôt.

Ne sont-ils pas intervenus à plusieurs reprises pour manifester leur désir d'un centre ville, qui soit un lieu de rencontre, de convivialité et d'échange ? leur souhait d'un **cœur de ville** qui apporte en quelque sorte une âme, une identité à une localité faites de pièces collées les unes aux autres ?

Vos concitoyens se sont aussi manifestés à propos des transports : ils ont demandé une vraie réflexion

participative sur les moyens de transport tant collectifs qu'individuels, qu'ils desservent Jouy-le-Moutier ou l'ensemble de l'agglomération. Le transport est un enjeu majeur pour la ville sur le plan de sa nécessité pour les usagers comme par rapport à la sauvegarde de l'environnement.

Organiser les transports est l'affaire de tous, de ceux qui les utilisent, comme de ceux qui les subissent (bruit, monoxyde de carbone et autres rejets polluants).

Comment pourrions-nous accepter la menace de M Nicosia : « Sans la A104, la V88 passera sous les fenêtres des Solaria » ? Comment imaginer que la population reste passive si, faute de concertation, elle n'était pas protégée contre les nuisances entraînées par ce nouvel axe routier ? Prenons garde qu'à force de tenir les habitants pour quantité négligeable on ne suscite la création d'un nouveau COPRA !

Janine MAUPERTUIS

Après les 30 ans de la loi Veil, les 50 ans du *Planning familial*

Les jeunes adultes d'aujourd'hui soupçonnent à peine le combat que leurs grand-mères et leurs mères ont dû mener pour obtenir le droit à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse : ils sont enclins à penser qu'il s'agit là d'un fait définitivement acquis, garanti à jamais. Or, depuis quelques années, **la conquête par les femmes du droit de disposer de leur corps est exposée à une double menace** :

- d'une part, dans les milieux conservateurs, l'offensive menée pour restreindre l'information sur la contraception et l'IVG et empêcher les femmes d'y avoir accès (manque de médecins spécialisés, refus de certains pharmaciens de délivrer la pilule du lendemain aux mineures...);

- d'autre part, dans une certaine culture jeune, la banalisation des pires violences infligées aux femmes : *" dans tous les milieux sociaux, déplore Khadija Azougach, présidente d'un Planning familial, on trouve des gars pour considérer les viols collectifs comme un jeu "*.

Nous devons **continuer à défendre les droits des femmes et leur application** : ils sont moins que jamais un acquis définitif, à l'abri d'un retour en arrière. Aujourd'hui le *Planning familial* milite contre la régression de ces droits, comme il l'a fait hier pour leur conquête.

Quelques dates

1920 : loi renforçant la répression de l'avortement et interdisant la propagande anticonceptionnelle ;

8 mars 1956 : fondation du Mouvement français pour le planning familial ;

17 janvier 1975 : loi Veil autorisant l'IVG dans les dix premières semaines de grossesse ; votée pour une période de cinq ans, elle est reconduite à titre définitif en 1979 ;

1982 : loi Roudy permettant le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale ;

1990 : autorisation de délivrer la pilule RU 486 dans les Centres d'IVG ;

2001 : loi Aubry allongeant le délai à 12 semaines de grossesse ; l'autorisation parentale n'est plus exigée pour les mineures ;

2004 : autorisation de l'IVG médicamenteuse chez les gynécologues pour les grossesses inférieures à cinq semaines.

Michèle TAICLET

Mouvement pour le Planning Familial – Val d'Oise : 01 30 30 26 66

Histoires belges et histoires françaises

Coluche ne s'y était pas trompé : *« En France, observait-il, les histoires belges ont beaucoup de succès parce qu'elles ne sont pas trop difficiles à comprendre »*. C'est pourquoi, sans doute, elles ont fini par lasser et par disparaître de nos conversations. Mais la municipalité vient de lancer le sauvetage de ce patrimoine en déclin : à la réunion publique du 24 mars, pour tenter de ridiculiser des travaux qu'il jugeait stupides, un maire-adjoint a cru subtil d'y reconnaître la marque de nos amis belges. Il fut le seul à rire.

❖❖❖

Laissons donc ces clichés fatigués pour suivre plutôt l'actualité : il y a matière à s'instruire du côté de Bruxelles. Vous avez appris le drame de ce lycéen tué en avril par un autre mineur qui voulait lui arracher son MP3. Sur la base des premiers indices, le parquet avait attribué le crime à des nord-africains ; il s'en est suivi un dérapage médiatique qu'on imagine sans peine au vu de notre société qui n'est pas moins xénophobe que celle de nos voisins. Mais c'est la suite qui mérite l'attention.

D'abord **l'attitude des parents** de la victime : *« Pour moi, ce ne sont pas deux nord-africains, ce sont deux crapules »* a répété dans la presse le père, artisan vitrier. Puis, après que l'enquête ait incriminé deux jeunes européens, **les excuses des autorités judiciaires** à la population d'origine nord-africaine : on n'a pas le souvenir d'un geste analogue lorsque, chez nous, les politiques ont amplifié les accusations fausses d'une jeune mythomane qui prétendait avoir été violente dans le RER par des noirs et des maghrébins.

Remarquables aussi, les propos de la ministre belge de la Justice : *« Personne n'a dit qu'il fallait nettoyer au Kärcher. Oui, il faut plus de présence policière, mais il faut aussi s'occuper du parcours des jeunes délinquants. (...) Toute une communauté s'est sentie mal. Elle a d'abord pensé : "C'est l'un des nôtres." Puis : "Ce sont toujours les mêmes qu'on montre du doigt." Les excuses sont certainement insuffisantes. Il va falloir beaucoup travailler. »* Voilà un langage qu'on ne risque pas d'entendre du côté de l'Élysée, de Matignon ou de notre ministère de l'Intérieur.

Dans le contexte créé par ce crime, le Parlement belge vient d'adopter une loi visant à assurer la sécurité par une cohésion sociale plus forte et un meilleur accompagnement des jeunes. Cette loi a été votée par les principaux partis, y compris ceux de l'opposition ! Sur les bords de la Seine aussi, une loi vient d'être votée : une loi de plus sur l'immigration, rejetée par l'opposition de gauche certes, mais aussi par toutes les associations concernées et par l'ensemble des Églises chrétiennes, qui dénoncent dans ce texte **« une machine à fabriquer des sans-papiers »** tant il rend précaire le sort des étrangers même régulièrement présents sur le territoire.

Discreditée par les émeutes urbaines de l'automne 2005, puis par le fiasco du CPE, aujourd'hui par le scandale Clearstream, **la droite ne trouve d'issue que sur le dos des plus faibles**, dans une démarche dont l'électoratisme n'échappe à personne. Minable !

André METZGER